

## DEMANDE DE SUBVENTION 2025

### MÉMENTO À L'USAGE DES DEMANDEURS

Les dossiers de demande de subventions auprès de la commune de Saint-Vit doivent comporter les pièces suivantes :

Le formulaire de demande dûment complété :

- Fiche N°1 - présentation de votre association avec **toutes les parties**.
- Fiche N°2 - l'activité de votre association.
- Fiche N°3 - demande de subvention avec les pièces financières.
  - ➔ Compte rendu financier de l'année précédente (2024)
  - ➔ Budget prévisionnel (2025)
  - ➔ Bilan
  - ➔ Le compte rendu d'activité concernant le projet annuel et/ou toute manifestation ayant bénéficié d'une subvention exceptionnelle l'année précédente.

En cas d'utilisation d'un local communal : **attestation d'assurance responsabilité civile**.

En cas de première demande ou si changement : le RIB de l'association et statuts de l'association.

La tenue d'une Assemblée Générale annuelle est obligatoire pour prétendre à bénéficier d'une subvention.

Déroulement de l'instruction des demandes :

- Date limite de réception des dossiers en mairie : 31 janvier 2025
- Décision attendue courant février 2025
- Versement des subventions, au plus tard le 31 mai 2025.

**Pour rappel :**

**Les administrations et les collectivités publiques disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser la subvention, ce que signifie qu'elles n'ont pas à justifier leurs décisions qui sont sans recours. Il n'y a aucun droit à la subvention, ni à son renouvellement.**